

# Fidulane

## **Ciel Paie – PAS (Prélèvement à la source)**

<b><u>Objectifs</u></b>	:	■ Gérer le PAS avec Ciel Paie, le transmettre par la DSN et effectuer les éventuelles régularisations
<b><u>Public concerné</u></b>	:	■ Comptables, Gestionnaires de paie, Assistants de Direction, Responsables administratifs, Assistants administratifs, Secrétaires comptables
<b><u>Durée</u></b>	:	■ 1 jour
<b><u>Déroulement</u></b>	:	■ Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques
<b><u>Mode d'évaluation</u></b>	:	■ Evaluation continue et cas pratiques

### ■ **Le principe du prélèvement à la source (PAS) concernant les salariés**

- Le taux personnalisé, calculé à partir de la déclaration des revenus
- Les autres taux possibles, sur option : taux individualisé, et taux neutre selon un barème forfaitaire
- Un prélèvement sur chaque bulletin de paie, si le taux n'est pas nul
- Comment connaître le taux à appliquer à chaque salarié ?
- Comment un salarié peut-il modifier son taux de prélèvement ?
- Le paiement de l'impôt par l'employeur
- Précautions : contrôle du fichier BIS (Bilan d'identification des salariés), du salaire net imposable, du prélèvement et du net à payer, utilisation du service TOPAze

### ■ **Les cas particuliers concernant le prélèvement à la source (PAS)**

- Les contrats courts : abattement d'un demi SMIC
- Les apprentis et stagiaires
- Les IJSS subrogées
- Les régularisations éventuelles

### ■ **Les paramétrages à effectuer lors de la mise en place du PAS**

- L'activation du prélèvement à la source
- L'importation du fichier de mise à jour (rubriques, variables, tables, caisse), avec la mise à jour automatique des bulletins de paie
- Le paramétrage de la caisse DGFIP dans le menu « Base / Etablissement »
- Le paramétrage pour les apprentis (nature, intitulé, et date de fin du contrat)
- Contrats courts sans taux PAS fourni par la DGFIP
- Les indemnités journalières de sécurité sociales (rubrique PASIJSS et variables MTIJSSPAS et NBJJSSPAS dans les paramètres dossier)

- Une seule action nécessaire prévue dans les bulletins de paie : en cas d'IJSS subrogées, la saisie des variables concernées
- Autres vérifications à effectuer : IBAN banque, périodicité de versement dans les fiches salariés (onglet Banque), abattement pour les contrats courts (variable PASSSMIC), code postal des salariés pour le barème du PAS

#### ■ **La gestion du PAS au quotidien**

- Télécharger le fichier des taux personnalisés ou individualisés (fichier CRM) sur Net-Entreprises, puis l'importer dans Ciel Paie et contrôler le rapport d'importation
- Procéder aux vérifications mentionnées ci-dessus (périodicité de versement dans les fiches salariés et code postal)
- Réaliser les bulletins de paie, et gérer les éventuels cas particuliers mentionnés ci-dessus (IJSS subrogées, CDD courts, apprentis)
- Contrôler dans les bulletins notamment l'insertion de la rubrique PASTXDGFIP (taux importés sur Net-Entreprises avec le fichier CRM) ou PASBARMET (taux des barèmes présents dans Ciel Paie), et vérifier les montants (prélèvement éventuel, net fiscal et net à payer).
- Contrôler la rémunération fiscale, le type et le taux du PAS, ainsi que son montant dans les fiches salariés

#### ■ **Le contrôle de la DSN**

- Le contrôle du bloc S21.G00.50 dans les fiches salariés (onglet Paie)
- Le contrôle du bloc de versement au Trésor Public (« organisme » DGFIP)
- Les blocs de régularisation en cas d'erreur commise par le gestionnaire de paie